



L'Italie, porte d'entrée de l'Europe

Catherine Wihtol de Wenden

► To cite this version:

Catherine Wihtol de Wenden. L'Italie, porte d'entrée de l'Europe. Textes et documents pour la classe, 2019, L'Italie, 1123, 5 p. hal-02362914

HAL Id: hal-02362914

<https://sciencespo.hal.science/hal-02362914>

Submitted on 16 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

L'ITALIE, PORTE D'ENTRÉE DE L'EUROPE

Par Catherine Wihtol de Wenden,

directrice de recherche émérite au CNRS,
ancienne présidente du groupe
de recherche Migrations de l'Association
internationale de sociologie

■ ■ ON SE SOUVIENT D'UNE PHOTO DE 1991 : des cargos débordant d'Albanais cherchaient à atteindre Brindisi ; une image souvent utilisée comme symbole de l'Europe envahie par l'immigration depuis l'ouverture à l'est.

Parmi les pays européens les plus affectés par la « crise » migratoire survenue en Méditerranée (révolutions arabes de 2011, arrivées de Subsahariens ayant travaillé en Libye, crise syrienne), l'Italie est, avec la Grèce, en première ligne pour les nouvelles arrivées en Europe, car elle est située à un point stratégique du passage en Méditerranée centrale, et du fait du rôle de la Libye comme sas de trafic irrégulier. Le 1^{er} janvier 2017, d'après le Système d'observation permanente des migrations (Sopemi, rapport 2018), on comptait 5 millions d'étrangers en Italie, soit 8,3 % de la population totale, ce qui faisait de l'Italie le troisième pays d'immigration, après l'Allemagne et le Royaume Uni, devant l'Espagne et la France.

L'Italie compte un nombre important d'Européens (1,7 million de Roumains notamment), mais aussi une grande variété de nationalités dont l'arrivée est récente (début des années 1980), appartenant à des pays tiers (3,7 millions, dont 455 000 Marocains, 442 000 Albanais et 319 000 Chinois). Auparavant, l'Italie était un pays de départ, notamment vers les autres pays d'Europe comme la France : cette émigration s'est poursuivie jusqu'au milieu des années 1970. En 2017, elle accueille plus de 130 000 demandeurs d'asile, venus d'Afrique et d'Asie par voie maritime pour l'essentiel, tandis qu'un nombre croissant d'Italiens (estimé à 200 000 par an en moyenne) quitte le pays, essentiellement des jeunes diplômés.

L'un des points de passage des migrants les plus connus est l'île de Lampedusa, située au sud de la Sicile, plus proche de la côte africaine que de l'Europe. Ses habitants sont partagés entre le respect de la loi de la mer qui exige le sauvetage des naufragés et l'obéissance aux politiques européennes et nationales qui pénalisent ceux qui aident au séjour irrégulier, un dilemme illustré par de nombreux films (*Terraferma* d'Emanuele Crialese, 2012, *Fuocoammare, par-delà Lampedusa* de Gianfranco Rosi, 2016). La côte calabraise a, elle, vu le maire de la ville de Riace, Domenico Lucano, condamné pour avoir fourni du travail aux migrants dans un cadre communal coopératif, sorte de délit de solidarité. Il a été interdit de séjour à Riace, mais autorisé à y revenir depuis le changement de gouvernement. De son côté, le maire de Palerme, Leoluca Orlando, manifeste publiquement son désir de maintenir la capitale de la Sicile ouverte aux étrangers et offre l'ouverture du port aux navires de sauvetage quand le gouvernement italien ferme ses ports aux bateaux humanitaires durant l'été 2018. Dans le même temps, l'accueil d'urgence s'effectue dans différents types de centres d'accueil.

SAVOIR +

Ambrosini Maurizio, *Migrazioni*, Enea, Milan, 2017.

Enia Davide, *La Loi de la mer*, Albin Michel, Paris, 2018.

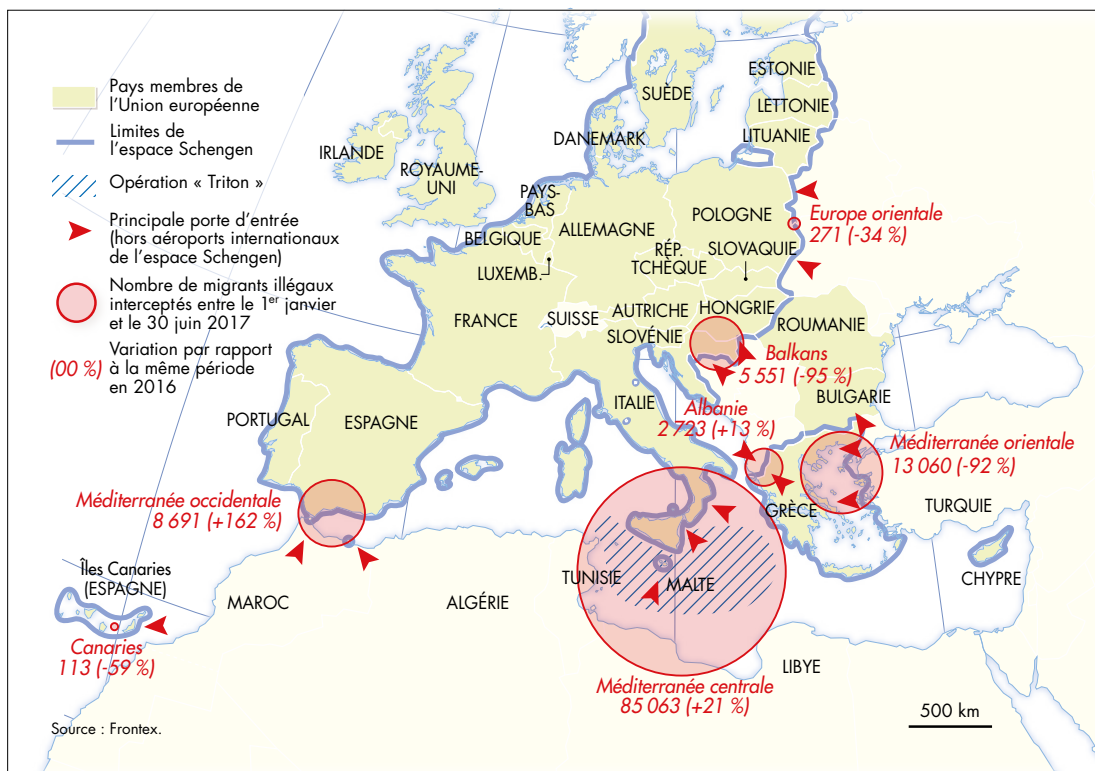
Le Blanc Guillaume, Brugère Fabienne, *La Fin de l'hospitalité : Lampedusa, Lesbos, Calais... jusqu'où irons-nous ?*, Flammarion, Paris, 2017.

Pugliese Enrico, *Quelli che se ne vanno*, Il Mulino, Bologne, 2018.

ANALYSE DES DOCUMENTS

L'ITALIE EN MÉDITERRANÉE ET LES FLUX MIGRATOIRES

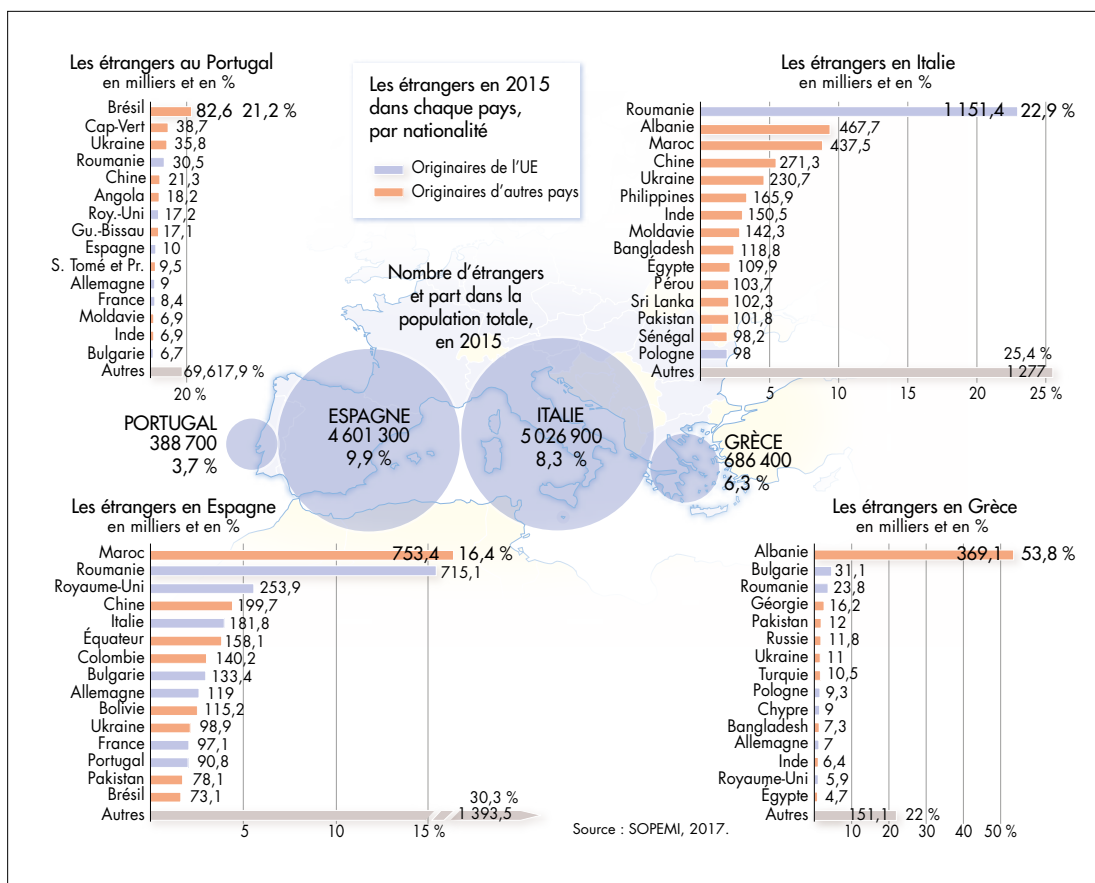
Les deux documents montrent la place de l'Italie face à la côte sud pour les passages par la Méditerranée centrale et l'importance des instruments de contrôles européens de l'agence Frontex pour tenter de limiter les entrées irrégulières, fruit de l'activité



« Frontex face au flux de migrants » (carte : Madeleine Benoit-Guyot).

Document extrait de Catherine Wihtol de Wenden, *Atlas des migrations : un équilibre mondial à inventer*, Paris, Autrement, 2018, p. 35.

Source : Frontex



« Les étrangers dans l'Europe du Sud ».

Document extrait de Catherine Wihtol de Wenden, *Atlas des migrations : un équilibre mondial à inventer*, Paris, Autrement, 2018, p. 47.

Source : Sopemi

des passeurs. Depuis 2004, malgré la mise en œuvre par Frontex d'opérations de contrôle en Méditerranée qui portent des noms empruntés à la mythologie grecque (Neptune, Poséidon, Triton, Sophia...) selon le théâtre des opérations, le nombre de morts questionne lourdement la responsabilité de l'Union européenne : la dissuasion est moins forte que l'offre de voyage clandestin proposée par les passeurs libyens. On compte environ 30 000 morts en Méditerranée depuis 2000 et 2 275 en 2018. Ces îles vivent, de plus, du tourisme, mais comment accueillir à bras ouverts les touristes venus du Nord pendant quelques mois de l'année et accueillir les jeunes Africains, victimes des passeurs, alors que cette situation peut servir de repoussoir aux touristes ? L'Italie n'est pas le seul pays concerné par ces contradictions, les îles grecques et Malte connaissent le même paradoxe.

Comme on le voit sur le graphique représentant les nationalités étrangères en situation légale en Italie, ce ne sont pas les Africains qui viennent en tête mais les Européens (Roumains, Albanais, Polonais, Ukrainiens), les hommes venant travailler dans le bâtiment et les femmes notamment comme *badanti*, auxiliaires de vie auprès des personnes âgées.

LA FRONTIÈRE DE VINTIMILLE

L'Italie est devenue l'illustration parfaite des effets pervers de la politique migratoire européenne. En 2013, face au décès de plusieurs centaines de personnes au large de Lampedusa, l'opération Mare Nostrum avait sauvé 146 000 personnes en une année face à des instruments de contrôle mettant l'accent sur la dissuasion. Le « système de Dublin », qui détermine les compétences de chaque pays en matière d'asile est à l'origine d'autres effets pervers. Beaucoup de demandeurs d'asile sont sommés, en application des accords européens de Dublin 2 (« *one stop one shop* ») de demander l'asile dans le pays de leur arrivée alors qu'ils avaient le projet de continuer leur parcours pour rejoindre leurs proches et se retrouvent bloqués à la frontière franco-italienne de Vintimille, fermée pour cause de situation exceptionnelle en 2011 (lors de l'arrivée de Tunisiens et de quelques Libyens) et en 2015 lors de la « crise » de l'asile, marquée par un afflux de demandeurs sans précédent. Des camps informels existent côté italien aux abords de la frontière, comme on le devine sur le dessin, où ceux qui cherchent à passer campent, bloqués sur place par les forces de l'ordre ou à la recherche d'une aide. Cédric Hérou, un agriculteur-militant qui portait bénévolement secours aux sans-papiers, a été condamné en France pour délit de solidarité, avant que le Conseil constitutionnel ne mette fin à sa condamnation au nom du principe de fraternité. D'autres militants associatifs ont été appréhendés pour les mêmes raisons, près de Briançon, à proximité du col de l'Échelle.

Le dessin p. 4 le montre, la frontière de Vintimille est semée d'embûches. Pour éviter les contrôles routiers au faciès et le tunnel reliant l'Italie à la France, les migrants empruntent le « pas de la mort » au-dessus du tunnel, une voie de montagne très dangereuse empruntée jadis par les contrebandiers du début du ^{xx}e siècle et les Italiens à la recherche de travail

après la Seconde Guerre mondiale. Certains proposent même leurs services aux refuges de haute montagne pour ne pas se faire repérer à 2 000 mètres et survivre pendant le temps de la traversée des Alpes (qui s'avère fatale à de nombreux migrants). Ces passages ont suscité un militantisme, à l'image de celui de Calais, venant au secours des plus fragiles (mineurs isolés notamment), dans une désobéissance civile vis-à-vis des pouvoirs publics. Le durcissement de la politique italienne à l'égard des demandeurs d'asile explique aussi le souhait de passer irrégulièrement en France. Ce contexte interroge donc la solidarité entre États européens et l'éthique de l'hospitalité.

SYNTHÈSE : LE CHOC DE 2018

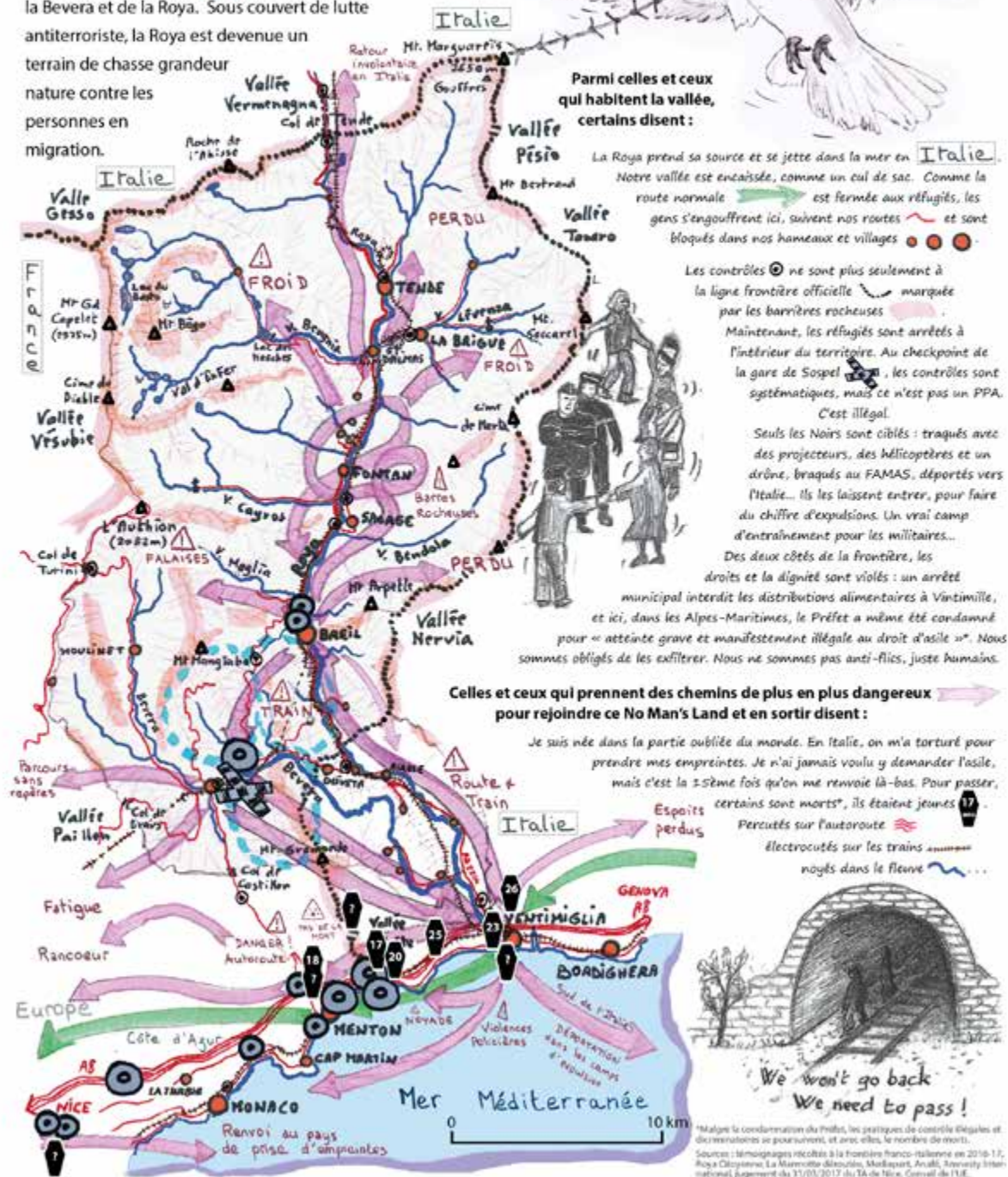
L'année 2018 a marqué une rupture dans la politique d'accueil des migrants. Jusque-là, elle était caractérisée par un fort investissement des associations et de la société civile dans l'accueil des étrangers et par un engagement de l'État italien à sauver les victimes de la Méditerranée, dont l'opération Mare Nostrum a été l'emblème, même si certains Italiens ont eu le sentiment d'avoir été abandonnés par l'Europe dans la gestion des flux migratoires.

L'arrivée au pouvoir d'une coalition d'extrême droite (la Ligue) et de populistes (le mouvement Cinq étoiles) a eu pour conséquence un durcissement drastique de la politique d'immigration : le décret-loi du 28 novembre 2018 voulu par Matteo Salvini, ministre de l'Intérieur et chef de la Ligue, est adopté à une large majorité par 396 oui contre 99 non par la Chambre des députés après le vote du Sénat. Il remplace les permis humanitaires de deux ans par un permis de travail d'un an et par une protection spéciale de six mois, pour catastrophe naturelle survenue dans le pays d'origine. Une procédure d'urgence est mise en place pour expulser tout migrant considéré comme dangereux. L'accueil des demandeurs d'asile (146 000 environ pour 2018 selon les sources disponibles à la fin octobre) est concentré dans les grands centres urbains par mesure d'économie. Près de 130 000 migrants pourraient se retrouver sans statut après cette réforme.

L'Italie a, par ailleurs, fermé l'accès de ses ports à tous les navires de sauvetage des migrants et demandeurs d'asile secourus en Méditerranée durant l'été 2018 : ces bateaux, *L'Aquarius* et plusieurs autres, ont dû s'adresser infructueusement à Malte puis à l'Espagne pour débarquer.

Un autre épisode révélateur du durcissement de la position de l'Italie est son absence au sommet de Marrakech de décembre 2018, où était proposé à la signature des États le Pacte mondial sur l'immigration et l'asile (Global Compact for Safe, Orderly and Regular Migration, GCM) des Nations unies pour garantir, de façon multilatérale, une « immigration sûre, ordonnée et régulière ». Alors que 169 États sont signataires, l'Italie se réserve la possibilité d'adhérer ou non au Pacte mondial, dans l'attente de la position de son parlement. Parmi les autres pays non signataires figurent, entre autres, les États-Unis, la Pologne, la Slovaquie, la Hongrie, l'Autriche, Israël et l'Australie.

Le rétablissement des contrôles à la frontière franco-italienne a permis la mise en place de « points de passage autorisés » (PPA) où sont exercés des contrôles ciblés fréquents ou systématiques, en points fixes ou en mobilité. Le déploiement sécuritaire est assuré par la police sur le littoral, et par des gendarmes appuyés par des militaires de l'opération Sentinelle dans les vallées de la Beuvera et de la Roya. Sous couvert de lutte antiterroriste, la Roya est devenue un terrain de chasse grandeur nature contre les personnes en migration.



« La vallée de la Roya, France, Puy-de-Dôme, région Auvergne-Rhône-Alpes : témoignages recueillis à la frontière franco-italienne en 2016-2017 », carte de Morgane Dujmovic et Thibaud Duffey, in Migreurop, *Atlas des migrants en Europe : approches critiques des politiques migratoires*, Armand Colin, Paris, 2017.

Roya Citoyenne, La Marmotte dérootée, MédiaPart, Anafé, Amnesty International, Jugement du 31/03/2017 du TA de Nice, Conseil de l'UE. Source : Migreurop.org - Observatoire des frontières.

Enfin, le 19 mai 2019, une nouvelle « crise » éclate pour 47 migrants débarqués à Lampedusa, ce qui confirme l'image d'une politique faite davantage pour l'opinion publique (celle des électeurs de la majorité au pouvoir) que pour donner une réponse durable à un pays pour lequel la question migratoire est cruciale. Il y a principalement deux raisons qui la rendent incontournable. Tout d'abord, l'Italie, frappée par la crise économique, voit s'amorcer un exode des cerveaux – d'ailleurs peu relayé par le discours des dirigeants au pouvoir –, les jeunes diplômés allant chercher un travail qualifié en Europe du Nord mais aussi aux États-Unis. De plus, le pays connaît un fort déclin démographique et le vieillissement de sa population : il est de plus en plus dépendant à l'égard de la main-d'œuvre étrangère dans certains secteurs d'activité, comme l'agriculture dans le Sud (assurée par des Albanais), la garde des personnes âgées dans l'ensemble du pays (Polonais, Roumains, Ukrainiens, mais aussi Latino-Américains et Africains), les professions liées au tourisme et à la mode (Chinois, Pakistanais). Dans un tel contexte, il est difficile d'imaginer des frontières hermétiquement closes.

PISTES PÉDAGOGIQUES

Dresser un portrait général, sur la longue durée (xix^e-xx^e siècle), des migrations de et vers l'Italie.

– Quelles ruptures historiques expliquent la périodisation de l'histoire migratoire de l'Italie ?

– Pourquoi l'Italie est-elle devenue une nouvelle terre d'accueil après la Seconde Guerre mondiale ?

Faire une carte de l'immigration vers l'Italie et des recherches sur les récentes évolutions de l'immigration en Italie.

– Depuis le début du xxi^e siècle, quels nouveaux visages caractérisent l'immigration vers l'Italie ?

– Quels événements précipitent la « crise des migrants » ?

– Comment les politiques migratoires européennes et italiennes s'articulent-elles ?

– Quelles sont les politiques d'intégration des étrangers en Italie ?